

## Groupe PTB au Conseil communal de la Ville de Namur

Ville de Namur  
à l'attention de M. le Bourgmestre  
et de Madame la Directrice générale  
Hôtel de ville  
5000 Namur

Namur, le 17 avril 2023

### Concerne : Inscription d'un point à l'ordre du jour du prochain Conseil communal

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale (article 1122-24, alinéa 3) et du règlement d'ordre intérieur (article 12) de notre Conseil, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil de notre zone de police du point suivant :

#### **La police bientôt payante pour les organisateurs de grands événements?**

Monsieur le bourgmestre,  
Mesdames et messieurs les échevins,  
Cher.e.s collègues,

Rien n'est encore décidé, mais la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden a exprimé sa volonté de rendre la police payante pour certains événements sportifs et culturels. Elle souhaiterait donc que les organisateurs d'événements contribuent financièrement au déploiement de la police. Namur est particulièrement concerné, avec – entre autres – Namur en mai, les Solidarités et les Fêtes de Wallonie, sans oublier les événements sportifs majeurs.

Certains organisateurs de festivals se sont déjà prononcés contre cette mesure. Par exemple, Samuel Chappel, le directeur des festivals LaSemo et Namur en Mai : « *On a mis en place depuis des années, avec le terrorisme, on a considérablement renforcé les dispositifs de sécurité privés sur le site de festival et en périphérie de festival. La police est un service public, un service de sécurité de l'espace public donc on ne comprend pas trop le sens qu'aurait le festival à intervenir financièrement là-dedans, sinon quelles sont les limites? Qui va devoir payer la police qui est un service public? C'est difficile pour nous de comprendre le sens qu'il y a derrière.* »

Et Eric Adam, le président du comité central de Wallonie : « *On peut directement mettre la clef sous le paillason... Maintenant j'espère qu'il y aura des nuances dans son projet, nous ne sommes pas des clubs de football comme Bruges et Anvers avec des budgets à plus de 100 millions, nous nous sommes des petits subsides, nous sommes des fêtes populaires, il faudra faire la différence.* »

Quelle est l'avis du Collège et du bourgmestre par rapport à cette proposition ? Fera-t-il entendre sa voix auprès du gouvernement fédéral ?

Thierry Warmoes,  
Chef de groupe

	<i>Cyberharcèlement, quel est le rôle de la police locale ?</i> [CONSEIL de POLICE]
25 avril 2023	HUBINON Anne

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Échevins,  
Chers collègues,

Cette intervention est dédiée à une question qui me tient à cœur, puisqu'elle concerne en particulier les jeunes, même s'ils ne sont pas les seuls victimes de ce fléau qu'est le cyberharcèlement.

En tant qu'enseignante, je dispense des cours liés à l'utilisation des nouvelles technologies numériques ; mes élèves et moi évoquons donc régulièrement les réseaux sociaux en ce qu'ils ont de formidable... et de dangereux.

Ces jeunes appartiennent tous aux sections sociales de l'école. Ils se destinent à devenir éducateurs, agents d'éducation, aides-familiales ou aides-soignants. Aujourd'hui, ils sont en âge d'être en danger sur les réseaux sociaux, et demain, ils auront la charge d'enfants, qui pourraient en devenir les victimes. Il est donc essentiel de les sensibiliser, de leur apprendre à réagir et se défendre. Notre rôle, en tant qu'enseignant, qu'école, se situe à ce niveau – sensibiliser et empêcher les dérives – mais nous sommes aussi en première ligne lorsqu'il faut réagir, rassurer, conseiller nos élèves, quand le cyberharcèlement est devenu réel, malheureusement.

J'en viens à ce qui explique mon interpellation de ce soir. Chaque année, je retravaille mes données et j'effectue beaucoup de recherches pour ne pas me laisser dépasser. En effet, les conseils à donner aux jeunes sont nombreux et diversifiés : garder des traces de ce qui s'est passé, constituer des preuves, ne pas rester seul face à cette difficulté, interpeller un adulte de confiance, se faire aider, voire même de façon thérapeutique, ne pas devenir soi-même un harceleur (la frontière entre le harcelé et le harceleur est souvent franchie), téléphoner au 103 Ecoute-Enfants... mais aussi, se tourner vers la police. Les choses se compliquent peut-être alors un peu...

Le site web police.be, qui pointe vers la « police locale Namur Capitale » reprend certes quelques conseils généraux, mais surtout des hyperliens qui ne mènent plus à rien et des dossiers de référence inexistantes. C'est dommage. Au-delà du toilettage nécessaire sur le site Web, il y a d'autres soucis, très concrets. J'ai moi-même vécu la désagréable expérience de m'être présentée à l'Hôtel de police, pour déposer une plainte relative à un cyberharcèlement assorti d'une tentative d'extorsion via un réseau social, et d'avoir été remballée. Poliment, mais remballée quand même, sans dépôt de main courante, « *puisque de toute façon, cela ne sert à rien* ». Personne pour nous conseiller de manière spécifique, personne pour nous rassurer, personne... sans doute ?... pour comprendre ce qui arrivait au jeune que j'accompagnais. Cette histoire date d'il y a à peu près 4 ans. Les choses ont-elles changé ? Je l'espère, Monsieur le Bourgmestre va sans doute nous

rassurer. Je voudrais, en tous cas pouvoir continuer à conseiller à nos jeunes de se présenter en confiance au commissariat. Car, aller avec leur portable montrer les uns des photos, les autres des messages d'insultes et de menaces ; dire, dans ce hall d'accueil, les horreurs dont ils sont victimes et qui les mènent parfois à la scarification, voire pire. Et leur demander de faire confiance à l'agent qui affirme « *ne réponds pas, ils vont arrêter* », comme je l'ai entendu... c'est pénible.

**Dès lors, voici mes questions :**

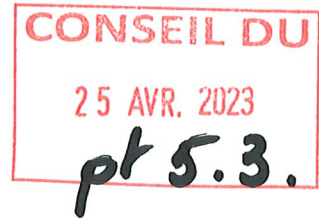
- *Comment la police communale peut-elle, dans le cadre qui est le sien, aider les citoyens, afin d'être perçue comme protectrice et non coercitive dans ce domaine ? Quel rôle peut-elle jouer ?*
- *Ces questions de cyberharcèlement, qui font tant de dégâts en terme de santé mentale, et pour lesquelles, je n'en doute pas, tout est fait, même auprès des plus jeunes, tant à l'école qu'en aidant les professionnels de l'enfance, sont-elles une priorité, d'une façon ou d'une autre ?*
- *Nos agents, et notamment ceux qui assurent l'accueil, sont-ils sensibilisés, voire formés à ces questions ? Quels moyens sont à leur disposition ?*
- *Et enfin, si la police communale n'est pas en capacité d'assurer elle-même le suivi de ces dossiers, tant les réalités sont complexes et changeantes, la police fédérale prend-t-elle le relais ? Comment la population peut-elle savoir à qui s'adresser en cas de besoin ?*

D'ores et déjà, merci pour vos réponses.

**Anne HUBINON,**  
**Conseillère communale**



**Le Groupe**  
Conseil communal  
Ville de Namur



### **Inscription d'un point complémentaire – Conseil de la Zone de Police du 25 avril 2023**

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et du règlement d'ordre intérieur, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil de la Zone de Police du 25 avril 2023, le point suivant :

#### **Résultats du dernier moniteur de sécurité**

Monsieur le Bourgmestre,  
Chers Collègues,

Depuis plusieurs mois, la Zone de Police informe mensuellement de son engagement en faveur du sentiment de sécurité de la population namuroise par le biais d'actions de sécurisation.

Les résultats du Moniteur de sécurité ont été livrés fin 2022. Ils reprennent des données précieuses pour l'élaboration de la politique de sécurité de votre Ville.

Quelle exploitation a pu et/ou pourra être faite de ces résultats ? Quels en sont les grands enseignements ? Ceux-ci ont-ils pu orienter les actions de sécurisation de notre Zone ?

Nous vous remercions d'avance pour vos réponses.

Pour le groupe PS,

Fabian MARTIN  
Conseiller communal  
Chef de groupe